

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIER <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/197  Paraphe : <b>YD</b>
--	-------------------------------------

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
*Délibération n°DC2015/71*

<p><u>Nombres de membres</u> En exercice : Présents : 73 Votants : 84 (dont 11 pouvoirs) <b>POUR : 84 (100%)</b> <b>CONTRE : 00</b> <b>ABSTENTION : 00</b></p>	<p>Le trente septembre deux mille quinze, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET <u>Date de la convocation</u> : 23/09/2015 Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.</p>
--	---

*Ayant pouvoir de vote* : Mesdames BEGNY Agnès, BRUSA Régine, COSSON Pauline, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LALLEMENT Séverine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et Messieurs BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, BRUAUX René, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARTELET Michel, COLIN Michel, COLSON Dominique, COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEGLAIRE Gérard, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GALTIER Claude, GAVART Régis, GAVART Vincent, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN André, LAHOTTE Hervé, LAURENT-CHAUVET Pierre, LONGHAIS Christian, MACHINET Xavier, MALVAUX André, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THIERY Pierre, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VERSTUFT Ghislain, ZEGZULA Jean.

*Représentés* : Mesdames MASLACH Marie-Odile donne pouvoir à Monsieur QUEVAL Guillaume, NOIRANT Louissette donne pouvoir à Monsieur BROYER Jean, PAYEN Françoise donne pouvoir à Madame ROGER Magali et Messieurs ADAM Claude donne pouvoir à Madame LESUEUR Patricia, CARPENTIER Dominique donne pouvoir à Madame THOMAS Andrée, JUILLET Bruno donne pouvoir à Monsieur GOMEZ Jean-Baptiste, LAMY Dominique donne pouvoir à Monsieur COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, LESOILLE Patrick donne pouvoir à Monsieur BOUILLON Daniel, LOUIS Jean-Marc donne pouvoir à Madame FOURCART Marie-Hélène, RATAUX Frédéric donne pouvoir à Madame VERNEL Martine, RAUSSIN Bruno donne pouvoir à Madame COURAULT Josette

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT  
COMMUNAUTAIRE A VOUZIER  
AVENANT N°1 AU LOT N°3 COUVERTURE / BARDAGE METALLIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération n°DC2013/95 du Conseil communautaire du 18/12/2013 attribuant le lot n°3 « Couverture / Bardage métallique » du marché de construction d'un équipement aquatique communautaire à Vouziers à l'entreprise SA CABROL CONSTRUCTION METALLIQUE ;

Considérant que le lot 3 du marché de construction d'un équipement aquatique communautaire à Vouziers a été notifié à l'entreprise SA CABROL CONSTRUCTION METALLIQUE le 28 janvier 2014 ;

Vu le jugement rendu par le tribunal de commerce de Castres en date du 24 juillet 2015 ;

Considérant qu'un avenant de transfert est nécessaire pour prendre en compte le plan de cession du tribunal de commerce de Castres ;

Vu l'avis favorable remis par le Bureau remis le 17 septembre 2015 ;

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le - 9 OCT. 2015  
et de sa publication ou notification le**

.../....

Page 2 / 2 – Délibération N°DC2015/71 du 30/09/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché confié à la SCOP CABROL pour le lot 3 « Couverture / Bardage métallique » dans le cadre du marché de construction d'un équipement aquatique communautaire à Vouziers, tel qu'annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Par délégation, le 1<sup>er</sup> vice-président  
Yann DUGARD

Francis SIGNORET

